

Championnat de France d'Agility des Jeunes Conducteurs

Conditions de participation et de sélection 2015

1. Conditions de participation à la coupe régionale

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence Agility de la CNEAC en cours de validité, de la classe jeune conducteur, et indiquant le numéro FAPAC du chien. La licence doit être validée pour chaque chien engagé par un Pass Agility.
- b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul jeune conducteur.

2. Conditions de participation au championnat régional

- a) Remplir les conditions de participation à la coupe régionale (cf. §1.a).
- b) Le jeune conducteur doit avoir obtenu les qualificatifs suivants, depuis le sélectif régional de l'année précédente :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer au sélectif (sur des épreuves agility jeune conducteur 2ème degré)
Jeune	2 Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents

Compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, les qualificatifs présentés peuvent être obtenus avec différents chiens.

- c) Les Champions de France de l'année précédente peuvent participer au championnat régional sans remettre en cause leur participation à la finale (cf. §3.1). Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.

3. Conditions de participation au championnat de France

- a) Peuvent participer à la finale :
 - Les binômes jeunes conducteur/chien remplissant les conditions de participation à la coupe régionale (cf. §1.a) et ayant obtenu les qualificatifs suivants après le championnat régional de l'année précédente et au plus tard le 30 septembre 2015 :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer à la finale (sur des épreuves agility jeune conducteur 2ème degré)
Jeune	3 Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents

- Les Champions de France dans chaque catégorie de 2014, quelque soit l'ancienne classe : Poussin ou Junior.
- b) Il n'y a pas d'obligation de participation au championnat régional mais cette participation est toutefois conseillée.
 - c) Un jeune qui a participé au championnat régional jeune conducteur mais qui, au cours de l'année a

demandé une licence senior et concouru en senior, peut participer au championnat de France jeune conducteur 2015 sous réserve de fournir les qualificatifs demandés (cf. §3.a).

Compte tenu des mesures mises en place cette année pour les jeunes conducteurs, tout jeune conducteur ayant obtenu : (a) le Pass Agility pour concourir avec un nouveau chien en 2015 et (b) le Brevet Jeune Conducteur avec ce chien avant le 30 septembre 2015, pourra participer à la finale, sans fournir de qualificatifs.

4. Transmission des dossiers

Pour au plus tard le 5 octobre 2015, le CTR transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins
56 rue des Tilleuls
57100 Manom

y compris l'éventuelle feuille d'acceptation obtenue lors du championnat régional dûment complétée et signée par son responsable légal.

Version	Commentaires
2004-04-08.odt	Version 2014.
2015-03-04b.odt	Mise à jour générale 2015 (dont nouvelles licences, suppression coupe de France).
2015-03-08.doc	Suppression classes d'âge (§4.a) Dossier pour le 1 ^{er} octobre pour tous les participants (§5) Suppression §6 sur transmission des données.
2015-03-09.odt	Changement titre général. Remise en forme. « Binôme » à la place d'"« équipe » (§1.a).
2015-03-11.odt	Alignement sur la proposition de règlement « ChdF Agility (jeunes) – Règlement 2015-03-11 ».
Version actuelle	Modification §2.b prenant en compte l'exception pour 2015.